

Etréchy

ensemble et solidaires

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy le 03/11/2024.

Questions pour le Conseil communautaire du 06/11/2024

1. Plan intercommunal de sauvegarde.

En octobre 2022, je vous posais la question au sujet de la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS). La réponse que vous m'aviez faite à l'époque était la suivante : «*La Communauté de Communes ne dispose pas des moyens humains pour le réaliser actuellement. Comme d'autres sujets, il sera traité dès que la charge de travail des services le permettra.*».

Compte tenu des évènements récents, quand envisagez-vous sa mise en place ?

2. Les commerces.

A la suite d'autres les années précédentes, trois commerces ferment à Etrechy en 2024. Malgré toutes les actions déjà mises en place qui ne mettent pas en doute la volonté de notre Communauté de pérenniser nos commerces, il semblerait qu'il faille en faire plus, ou peut-être autrement.

Quelles actions pensez-vous mettre en place pour apporter un plus grand soutien à ceux qui restent et ceux qui s'installent ?

3. Le règlement intérieur du Conseil communautaire.

Dans un jugement du 12 mars 1997 (n° 925617), le Tribunal administratif de Rennes a considéré comme illégale une délibération prohibant tout débat sur les questions orales. Ainsi, un règlement intérieur ne peut interdire tout débat relatif à une question orale. Considérant que le règlement intérieur de notre intercommunalité ne fait pas mention d'une possibilité de débat. (Il ne l'interdit pas également), peut-on considérer que le débat est possible ?

: